



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 26 avril 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 avril 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance à huis clos conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Jacques Billard à Stéphane Sbraggia, Jean-Pierre Aresu à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Aurélia Massei, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Basiliu Moretti à Alexandre Farina, Sébastien Deliperi à Simone Guerrini

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent Marcangeli, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210426-2021\_105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021

Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 26 avril 2021**

**Délibération N° 2021/105**

**Demande d'aide financière dans le cadre du plan de relance  
(mesure 1.5.1 : accélération de la transformation du secteur  
agricole) pour la création d'une cuisine centrale**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

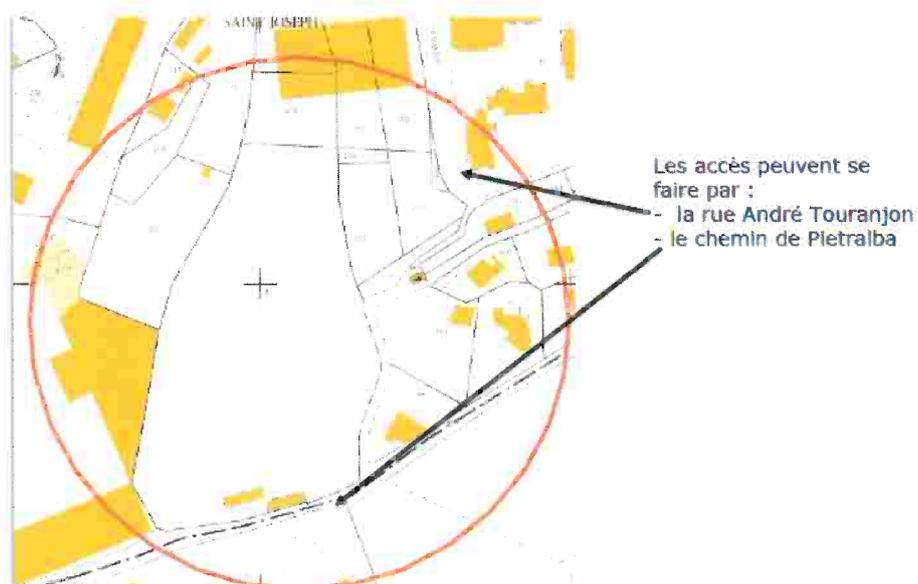
La ville d'Ajaccio possède 33 écoles et 7 crèches. Le volume maximum de repas à produire, à ce jour, est de 2700 repas par jour en moyenne dans les établissements scolaires et de 300 repas environ dans les crèches. Actuellement, ces repas sont produits sur plusieurs sites pas toujours adaptés, entraînant des dépenses d'exploitation très importantes.

La Ville d'Ajaccio a donc pour projet de créer une cuisine centrale en **liaison froide** qui assurera :

- la production de 3400 repas par jour pour les établissements scolaires, périscolaires et de la petite enfance suivants :
  - Ecoles primaires et maternelles municipales
  - Etablissements municipaux de la petite enfance
  - Centres de Loisirs Sans Hébergements

### Le site

Le site retenu pour l'implantation de la cuisine centrale est situé dans le quartier « Saint Joseph », il s'agit des parcelles cadastrées AK 271, AK 269, AK 267, AK 265 et AK 262. La surface de terrain disponible est de 13232 m<sup>2</sup>.



### Les besoins

L'offre alimentaire proposée est une prestation traditionnelle de restauration collective à destination d'enfants d'école primaire, maternelle et d'enfants accueillis en crèche. Les données chiffrées sont les suivantes :

Sites	Primaires (*)	Maternelles(*)	Petite enfance
Résidence des Iles	140	45	
Loretto	140	85	
Pietralba	210	90	
Empereur	40	20	
Mezzavia	190	90	
Forcioli-Conti	100		
Salines VI	120	45	
Samplerio	110	50	
Fazi		25	
Cannes	135	55	
Saint Jean	120	65	
Bodiccione		80	
Berthault		60	
Candia	87	55	
Castelluccio	30	20	
Soeur Alfonse		55	
Annexe		45	
Charles Bonafedi	150		
Simone Vell	95		
<b>Sous total écoles</b>	<b>1667</b>	<b>860</b>	
Cuisine Ingurdelli (production pour 5 crèches Bodiccione, Pietralba, Souris Verte et Mezzavia + 1 nouvelle crèche de 25 à venir)			155
Crèche des Haras			100
Crèche Berthault			70
<b>Sous total crèches</b>			<b>325</b>
<b>Total général</b>		<b>2852</b>	

## Tableau des surfaces

La surface utile de la cuisine centrale avoisine les 1082m<sup>2</sup> hors zone extérieure de livraisons et de stationnements.

Cuisine Centrale - Ajaccio	m <sup>2</sup> utile
Locaux sociaux du personnel	100
Locaux administratifs	117
Zone de réception	82
Locaux de stockage amont	208
Locaux de préparations préliminaires	59
Locaux de préparations froides	54
Locaux de cuisson	173
Locaux CF PF et Allotissement/expédition	98
Locaux de lavage/déchets/ménage	86
Circulations et SAS	105
Local technique	PM
<b>Sous total UCP</b>	<b>1082</b>

## Stationnements et aménagements extérieurs

Sont prévus des stationnements pour :

- 40 véhicules du personnel.
- 1 garage à vélos ou motocyclettes fermé permettant le rangement et le verrouillage des vélos du personnel sur des barres fixes : Capacité 15 places.

Les places de stationnement comporteront le nombre de places accessibles aux handicapés conformément à la réglementation en vigueur.

Des zones de stationnement pour les visiteurs et les véhicules de service seront prévues sur la parcelle avec l'installation de quelques bornes de rechargement pour des véhicules électriques au niveau du parking du personnel et de l'aire de stationnement des véhicules de transport des repas.

## Coût global

Les différents choix des partis techniques et architecturaux, sont retenus dans un souci d'exploitation et de maintenance de l'ouvrage.

Afin de garantir ces objectifs, les critères suivants seront identifiés dans la conception de l'ouvrage au stade de l'APS :

- Pérennité et durabilité des matériaux
- Accessibilité
- Adaptabilité 6.5.2. Pérennité et durabilité des matériaux

Dans un souci de limitation des coûts d'exploitation de l'équipement cuisine, il sera demandé au Maître d'Œuvre d'étudier très finement la nature de l'énergie proposée pour chaque type de matériel, d'équipement ou d'installation technique.

Une part de l'électricité à partir des énergies renouvelables est prévue au projet. L'utilisation de matériaux pérennes, la limitation des équipements techniques, seront également fortement préconisés afin d'alléger les tâches de maintenance et d'entretien.

Les éclairages seront choisis pour leur aspect et leur intégration dans la décoration intérieure, mais aussi, en fonction de :

- Leur rendement énergétique
- La qualité et le confort de l'éclairage par type de locaux, type d'activités
- Les niveaux d'éclairage exigés
- La durée de vie et le coût unitaire des ampoules et tubes LED.

L'objectif est de livrer l'équipement pour la rentrée scolaire de 2024.

## Calendrier de l'opération

Planning prévisionnel : 42 mois

- Consultation MOE (concours): 8 mois (mai à déc 2021)
- Etudes de MOE et validations : 6 mois (janv à juin 2022)
- Consultation travaux : 6 mois (juin à décembre 2022)
- Travaux et réception : 20 mois (janv 2022 à sept 2024)

## Coût

Ce programme d'aménagement présente une estimation financière prévisionnelle d'un coût global de 4,4 M€ HT se décomposant comme suit :

Travaux : **2 870 000 €** dont :

- 25 000 € pour les installations de chantier
- 2 485 000 € pour les travaux de bâtiment
- 298 000 € pour les aménagements extérieurs et VRD
- 62 000 € révision et aléas

Equipements de cuisine : **892 000 €**

Frais annexes (études, MOE, indemnité de concours, assurance...) : **638 000 €**

Les études ont déjà fait l'objet d'un arrêté de subvention de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale pour un montant de 109 520 €.

Cette opération inscrite dorénavant dans la déclaration d'intention partagée entre l'Etat, la ville et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccio signée le 4 mars, bénéficierait d'une aide à hauteur de 77,51% au titre du Plan de relance, mesure 1.5.1 : accélération de la transformation du secteur agricole soit 3 410 480€ HT.

Le plan de financement s'établit donc comme suit :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	880 000 €	20 %
Collectivité de Corse	109 520 €	2,49 %
Etat	3 410 480 €	77,51%
<b>Total opération</b>	<b>4 400 000 €</b>	<b>100 %</b>

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer en préfecture un dossier de demande de financement et à signer l'ensemble des documents nécessaires à son dépôt

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Madame Rose-Marie OTTAVY-SARROLA, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 avril 2021,

Considérant, l'intérêt pour la commune de poursuivre le projet de création d'une cuisine centrale,

### AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer en préfecture un dossier de demande de financement et à signer l'ensemble des documents nécessaires à son dépôt.

### VOTE

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**  
Laurent MARCANGELI